



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Avis d'appel à projets institutionnels pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs

Autorité compétente pour l'appel à projets

Le ministère délégué chargé de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles
Par délégation, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Sous-direction de l'enfance et de la famille
Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence
DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr

Objet de l'appel à projets

Le Gouvernement a lancé le 2 mai 2024 la première stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle. Cette stratégie vise notamment à poursuivre la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs en améliorant la prévention, le repérage et l'accompagnement des mineurs victimes.

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien financier pluriannuel sur trois ans aux collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs par la mise en place, la poursuite ou le renforcement d'actions en ce sens.

Date limite du dépôt de dossier à candidature :

12 juillet 2024

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la plateforme « démarches-simplifiées » via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-2024-appel-a-projets-institutionnels-pour-la-m>.

En annexe : Cahier des charges